

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4000)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS193

présenté par

Mme Battistel, M. Aviragnet, Mme Biémouret, Mme Santiago, M. Vallaud, Mme Vainqueur-Christophe et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 5

À l'alinéa 3, après le mot :

« hommes »,

insérer les mots :

« , tout au long du parcours de formation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à préciser que les indicateurs relatifs à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes ne doivent pas être des indicateurs globaux, mais rendre compte de l'évolution de cette égalité tout au long du parcours de formation.

A titre d'exemple, il apparaît utile de pouvoir comparer le ratio femmes / hommes entre l'entrée dans le parcours et l'obtention du diplôme sanctionnant la formation en question.